

Déclaration de clôture de la première réunion dans le cadre de l'Examen de la Cour pénale internationale par des experts indépendants

À sa 18^e session, l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale a décidé de mettre en place un Examen de la Cour par des experts indépendants, avec comme objectif de recenser les moyens de renforcer la Cour pénale internationale et le système du Statut de Rome afin de promouvoir la reconnaissance universelle de leur rôle essentiel dans la lutte mondiale contre l'impunité et de valoriser leur fonctionnement dans son ensemble. À cet effet, l'Assemblée a nommé un groupe de neuf experts indépendants chargés de formuler des recommandations concrètes, réalistes et susceptibles d'être mises en pratique afin d'améliorer les performances, l'efficacité et l'efficacités de la Cour et du système du statut de Rome dans son ensemble.

Cet examen devra être mené conformément au Mandat figurant dans la résolution de l'Assemblée [ICC-ASP/18/Res.7, "Résolution sur l'examen de la Cour pénale internationale et du système du Statut de Rome"](#).

Le Groupe d'experts indépendants, établi dans la résolution susmentionnée, a tenu sa première réunion à La Haye du 21 au 23 janvier 2020. Les experts ont discuté d'un programme pour leurs travaux à venir, ils se sont accordés sur les réunions des sous-groupes d'experts et les réunions plénières au cours des prochains mois, et ont élu M. Richard Goldstone en tant que Président. Le Groupe a également rencontré les chefs des différents organes et la Présidence de l'Assemblée des États Parties et a pris part à une réunion du Groupe de travail de La Haye du Bureau de l'Assemblée.

Le Groupe d'experts indépendants est ouvert aux propositions supplémentaires que les États Parties souhaiteraient leur transmettre en rapport avec les questions énoncées dans le Mandat. Il est demandé aux États Parties de bien vouloir envoyer ces propositions au Groupe d'experts le 15 avril 2020 au plus tard, à l'adresse IER-Assistants@icc-cpi.int.

Le Groupe d'experts indépendants invite les représentants de la société civile à une réunion à La Haye le 24 février 2020 de 10h00 à 12h00. Ces derniers peuvent également, s'ils le souhaitent, faire parvenir des observations écrites succinctes au Groupe d'experts indépendants en rapport avec le mandat que l'Assemblée des États Parties lui a accordé. Le Groupe serait reconnaissant si toute observation pouvait être transmise aux experts le 7 février 2020 au plus tard, à l'adresse IER-Assistants@icc-cpi.int. En outre, si des membres de la société civile ont des informations ou des suggestions à soumettre à l'un des trois sous-groupes d'experts, ils peuvent s'adresser au sous-groupe ou aux sous-groupes en question par écrit, avant le 10 mars 2020, et transmettre au plus tard à cette date un court résumé des questions sur lesquelles ils souhaiteraient échanger. La décision de tenir ou non une réunion à ce sujet se fera à la discrétion des membres des sous-groupes pertinents.

Les juges actuellement en fonction ou les anciens juges, les membres du personnel de la Cour actuellement en fonction ou les anciens personnels de la Cour, ainsi que les représentants de la Défense et des Victimes souhaitant partager des avis relatifs aux questions incluses dans le Mandat et pertinents pour le travail de chacun des trois sous-groupes du Groupe d'experts indépendants, peuvent contacter les assistants du Groupe d'experts indépendants avant le 10 mars à travers l'adresse email : IER-Assistants@icc-cpi.int.

La Haye,

23 janvier 2020